



## Avis au Public

EAU/AUT/22/0143

Conformément à l'article 24 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par décision de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Administration de la gestion de l'eau du 2 mars 2022, que le public peut prendre inspection du résumé de la demande d'autorisation EAU/AUT/22/0143 de

Luxembourg Air Ambulance

concernant la gestion des eaux dans le cadre de la modification d'un hangar de maintenance des hélicoptères et des avions

à Findel

dans un délais de 15 jours à compter de la notification.

Sandweiler, le 4 mars 2022

**Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,**

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,